

ZAC La Mouillère - Avancement du projet - Information synthétique du Conseil Municipal

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon a créé la ZAC de la Mouillère par délibération du 4 novembre 1996 et décidé de choisir la convention d'aménagement comme mode de réalisation de cette ZAC.

L'objectif de cette opération est la reconversion et l'aménagement de terrains à vocation industrielle appartenant à Réseau Ferré de France, pour en faire un nouveau quartier dans le prolongement des Chaprais – Mouillère et de Bregille. C'est dans cette perspective que la Ville de Besançon a élaboré son Plan d'Aménagement de Zone et l'a approuvé par délibération du 20 septembre 1999.

La SEDD, la Caisse Régionale du Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne de Franche-Comté ont décidé, par délibération de leur Conseil d'Administration respectif de constituer une SARL, dénommée «Société d'Aménagement de la Mouillère» ayant pour objet de conduire l'aménagement et l'équipement de la ZAC.

Une convention a été signée le 20 mars 2001 entre la Ville et la Société d'Aménagement de la Mouillère afin de définir les conditions d'exécution de l'opération d'aménagement.

La Ville a délibéré le 20 novembre 2003 pour définir le programme des travaux à réaliser sur les espaces publics, en 1ère tranche à partir de 2004 :

- parking Mouillère et espaces verts,
- Rue des Fontenottes et Port Joint.

Les travaux devraient débuter à l'automne.

La SEDD, aménageur pour le compte de la SARL nous transmet pour information le rapport qui suit et qui fait état de l'avancement rapide de cette opération.

I - ZAC de la Mouillère

I-1 Bilan de l'opération

Lors de la dernière Assemblée Générale de la SARL d'Aménagement de la Mouillère en date du 28 avril 2004, les associés ont approuvé le bilan de l'opération dont le montant ressort désormais à 7 927 K€ HT.

I-2 Archéologie

Par courrier en date du 24 juin 2004 adressé à l'INRAP, la DRAC a accepté la méthodologie proposée par la SEDD pour la réalisation du complément de diagnostic archéologique, à savoir :

- 3 sondages à la pelle mécanique dans les secteurs non pollués,
- 5 carottages dans la partie souillée (lot 5 principalement).

Compte tenu de la période estivale et de congés des archéologues et de leurs prestataires, ce complément de diagnostic aura lieu courant septembre 2004.

I-3 Dépollution

Afin de définir les volumes pollués à traiter, les services de la Ville de Besançon travaillent actuellement sur le profil du futur parking public qui sera réalisé devant l'îlot 4, ainsi que sur les ouvrages de soutènement paysager induits.

I-4 Travaux (1^{ère} tranche)

Les travaux de finition de la voirie devant l'immeuble de bureaux ainsi que l'aménagement du parking public et de l'espace paysager réalisé par la Ville de Besançon ont été effectués durant les mois d'avril et de mai 2004.



entrée de l'opération (côté gare)



parking public et espace paysager

Les travaux de finition de la voirie devant les îlots 1A (1^{er} programme Promogim) et 2A (1^{er} programme Eiffage) seront prévisionnellement réalisés à compter du 23 août 2004, de manière à ce que les premiers occupants de l'îlot 2A puissent prendre possession de leurs logements le jour de la rentrée scolaire (02/09/2004) dans de bonnes conditions.

I-5 Etat de la commercialisation*a) Programmes en cours ou achevés*

Ilot	Promoteur	Nbre logements	SHON	Livraison prévisionnelle
1 A	PROMOGIM	56	4 000 m ²	Printemps 2005
1 B	JPR INVEST	-	1 735 m ²	Construction achevée
2 A	EIFFAGE	46	3 794 m ²	6 premiers logements : 2 septembre 2004 logements suivants : octobre et novembre 2004
2 B	EIFFAGE	53	4 543 m ²	Été 2005



programme Eiffage (2A)



programme Eiffage (2B)

b) Programmes à venir

Ilot	Promoteur	Nbre logements	SHON	Avancement du dossier
3 A	PROMOGIM	71	5 225 m ²	Permis en cours d'instruction
3 B	MARIGNAN *	Env. 70	Environ 5 000 m ²	<i>Négociation préalable au compromis</i>

* sous réserve de la signature du compromis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de cette information.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.

16 septembre 2004